

En Algérie, les nouvelles restrictions sur le droit de grève suscitent la controverse

mardi 31 octobre 2023, par [SALEM Malik Ben](#) (Date de rédaction antérieure : 27 octobre 2023).

L'Algérie a resserré les restrictions sur le droit de grève en excluant certains travailleurs des secteurs stratégiques. Les autorités instaurent ainsi un nouveau tour de vis afin, officiellement, d'assurer les services essentiels.

Le Premier ministre algérien, Aïmene Benabderrahmane, a signé un décret polémique, publié au *Journal officiel* le 23 octobre, qui met fin au droit de grève dans plusieurs secteurs d'activités qualifiés de "stratégiques", [rapporte le site d'information indépendant Tout sur l'Algérie](#).

Une première liste, qui inclut même les imams des mosquées, recense les professions qui ne pourront plus faire grève. On y trouve les [magistrats](#), les fonctionnaires nommés par décret ou en poste à l'étranger, le personnel des services de sécurité, les agents de sécurité interne en mission de protection des sites et des établissements, les agents actifs des douanes, des corps de l'administration pénitentiaire et les directeurs d'établissements publics de l'Éducation nationale.

Une seconde liste, elle, englobe les secteurs d'activité où le droit de grève est drastiquement restreint. Une liste qui touche notamment le personnel de santé, les services liés au fonctionnement du réseau national de télécommunications, de la radio, de la télévision et de la télédiffusion, ainsi que les services liés à la production, au transport, au chargement et à la distribution de l'électricité, du gaz, des [hydrocarbures](#), des produits pétroliers et de l'eau.

"Piétiner" la Constitution

Désormais, les secteurs "essentiels" devront assurer un travail plancher, pour lequel le total des salariés maintenus à leur poste "ne peut être inférieur à 30 % de l'effectif total des travailleurs concernés par la grève".

Selon le texte, l'objectif est de "maintenir la continuité des services publics essentiels et d'assurer l'approvisionnement en besoins essentiels du pays et de la population, dont l'interruption pourrait exposer le citoyen à des risques pour sa vie, sa sécurité ou sa santé, ou potentiellement conduire, par les conséquences de la grève, à une crise grave".

De son côté, [le site d'information d'opposition Le Matin d'Algérie](#) fustige ce nouveau tour de vis du pouvoir algérien et se demande si ces dispositions sont conformes à la Constitution, avant d'ironiser : "Comme c'est leur Constitution, ils peuvent s'arroger le droit de la piétiner comme bon leur semble !"

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais.

P.-S.

Courrier International

<https://www.courrierinternational.com/article/droits-syndicaux-en-algerie-les-nouvelles-restrictions-sur-le-droit-de-greve-suscitent-la-controverse>